



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre d'administrateurs	L'an deux mille vingt six, le seize février,
En exercice : 17	Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Castelginest dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame la Vice-Présidente du C.C.A.S
Présents : 11	
Votants : 16	
Procurations : 5	
Convocation du Conseil d'Administration en date du : 03/02/2026	Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil d'Administration en exercice est présente.
Affichage en date du : 17/02/2026	<u>Présents</u> : Mme LANDES, Mme CHERT-RAMES, Mme CHRISTOL, Mr DARDENNE, Mme DELCASSE, Mr DESSEAUX, Mr DIZIER, Mr DUMAS, Mr LEBRIS, Mme MACHADO, Mme VARLIETTE <u>Absents</u> : Mme BOSQ <u>Membres du conseil d'administration excusés ayant donné Procurations</u> : Monsieur Grégoire CARNEIRO Président du CCAS donne pouvoir à Mme LANDES, Mme AZAM donne procuration à Mme MACHADO, Mr ABEILHOU donne procuration à Mme CHERT-RAMES, Mme CHAMFEUIL donne procuration à Mr DIZIER, Mr DALMONTI donne procuration à Mme VARLIETTE <u>Secrétaire de Séance</u> : Mr DESSEAUX

Objet : Budget Primitif 2026

Pour 2026, la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 219 693,45 € et la section d'investissement à la somme de 195 926,74 € comme le montre le tableau ci-dessous :

BP 2026	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	219 693,45	33 550,00
Subvention du budget communal		186 143,45
Total	219 693,45	219 693,45
INVESTISSEMENT	195 926,74	195 926,74

Il est rappelé que conformément à la nomenclature M57, le budget primitif présente en page 2 les modalités de vote du budget et notamment :

L'autorisation de virement de crédits de paiement chapitre à chapitre conformément à l'article 5217-10-6 du CGCT dans la limite de :

- 7,5% pour le fonctionnement
- 7,5% pour l'investissement

Des provisions semi-budgétaires.

Le projet de Budget Primitif était joint à la note de synthèse du conseil ainsi que le rapport de présentation.

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé de Madame la Vice-Présidente et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le budget primitif 2026 tel que présenté ci-dessus et son vote par nature conformément à l'article 5217-10-6 du CGCT
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 16/02/2026

Résultats du vote

Pour : UNANIMITE
Contre : 0
Abstentions : 0



Grégoire CARNEIRO,

Pour le Président

Mme Jacqueline Landes
Vice-Présidente

Président du CCAS

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Budget Primitif 2026

Date de décision: 16/02/2026

Date de réception de l'accusé 17/02/2026
de réception :

Numéro de l'acte : DEL2026004

Identifiant unique de l'acte : 031-263102436-20260216-DEL2026004-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1

Finances locales

Décisions budgétaires

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

Nom du fichier : flux_scelle_BP2026_ccas_castelginest.xml (99_BU-031-263102436-20260217-DEL2026004-BF-1-1_1.xml)

Annexe : Délib 2026004 Budget Primitif 2026.pdf (71_AN-031-263102436-20260217-DEL2026004-BF-1-1_2.pdf)
délibération

Annexe : Rapport présentation budget primitif 2026.pdf (71_AN-031-263102436-20260217-DEL2026004-BF-1-1_3.pdf)
Présentation du Budget

Annexe : page de signature.pdf (71_AN-031-263102436-20260217-DEL2026004-BF-1-1_4.pdf)
Pages de signatures

